

TECHNICIEN(NE) DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE

Sélection 2023

FICHE D'INSCRIPTION

N° SIRET : 77931160400028
N° déclaration d'activité : 82010001901

Directrice :
Arlette DURUAL

Administration :
Anna JULLIEN ☎ 04 74 32 77 35
anna.jullien@adea-formation.com
Maria BLANC ☎ 04 74 32 77 31
maria.blanc@adea-formation.com

IDENTITE DU CANDIDAT

Nom : Age :

Nom de jeune fille : Date de naissance :

Prénom : Code Postal :

Adresse : Ville :

☎ fixe : ____/____/____/____/____ ☎ portable : ____/____/____/____/____

✉ e-Mail :

Dernier diplôme obtenu :

DIPLOME(S) DU CANDIDAT et NIVEAU D'ETUDES

Diplômes Obtenus	Date d'obtention

✚ Pour les candidats n'ayant aucun diplôme précisez le niveau d'étude (ex : niveau 3^{ème} - niveau BEP)

Sélection 2023

FICHE D'INSCRIPTION

EPREUVE ECRITE

Sont dispensés de l'épreuve écrite, les candidats justifiant d'un diplôme délivré par l'Etat ou d'un diplôme notional visé par le ministre chargé de l'enseignement scolaire sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à un baccalauréat ou d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles au moins de niveau 4. **(cf règlement d'admission)**

Diplômes dispensant de l'épreuve écrite = Diplômes de Niveau 4 :

Compte tenu de votre niveau scolaire, devez-vous passer l'épreuve écrite ? OUI NON

EPREUVE ORALE

Selon votre situation, vous serez convoqué(e) à une entretien d'une vingtaine de minutes.
(Voir le règlement d'admission)

PARTICIPATION A DES SELECTIONS TISF

Vous êtes-vous déjà présenté (e) à une sélection Technicien(ne) de L'intervention Sociale et Familiale ?

A l'ADEA OUI NON *si oui en quelle année :*

Dans une autre école OUI NON

Si oui en quelle année : *Dans quelle école :*

Avez-vous déjà participé partiellement ou totalement à une formation Technicien(ne) de L'intervention Sociale et Familiale ?

OUI NON

Si oui en quelle année : *Précisez le nom de l'école :*

Date et signature :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement destiné à l'inscription, le suivi pédagogique et administratif des personnes souhaitant intégrer un dispositif de formation. Les destinataires de ces données sont les personnels en charge de l'organisation des sélections, et du déroulement des parcours de formation (durée de conservation : 24 mois). Conformément au règlement sur la protection des données RGPD « Règlement Général sur la Protection des Données » entré en vigueur le 25 mai 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au correspondant RGPD de l'A.D.E.A., 12 rue du Peloux, 01 000 BOURG-EN-BRESSE. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

INSTRUCTIONS IMPORTANTES pour l'enregistrement de votre dossier

Complétez cette fiche d'inscription de façon très lisible (les noms propres en caractères majuscules)

Toutes les rubriques sont à remplir avec soin.

A joindre impérativement à cette fiche d'inscription :

- Une photocopie Recto-Verso de votre Carte d'Identité
- La copie de tous vos diplômes
- Une photo d'identité
- Une lettre de motivation dans laquelle vous développerez les aspects suivants :
 - Votre parcours personnel
 - Votre choix pour ce métier
 - Votre choix de l'ADEA pour réaliser ce parcours de formation
- Un CV présentant l'ensemble de votre parcours scolaire ainsi que vos expériences professionnelles ou de bénévolat (dans le secteur social et/ou hors secteur social).
Ce CV sera utilisé lors de l'épreuve orale d'admission.
- 1 enveloppe (format A5) timbrée au tarif lettre en vigueur et libellée à votre nom et adresse. (Attention le tarif lettre verte augmente le délai d'acheminement du courrier, donc à éviter)
- Un chèque à l'ordre de l'ADEA de 54€ pour le règlement de l'épreuve écrite si vous êtes concerné(e) par le passage de cette épreuve.
- Un chèque à l'ordre de l'ADEA de 142€ pour le règlement de l'épreuve orale.
(En cas d'échec à l'épreuve écrite le chèque ne sera pas encaissé et vous sera retourné par courrier)

**Le dossier est à envoyer à :
ADEA Formations - 12 rue du Peloux – 01000 BOURG EN BRESSE**

Date limite de dépôt des dossiers (cachet de la poste faisant foi) : Voir page suivante

NB : A noter que vous n'aurez pas d'accusé de réception de votre dossier
A noter que tout dossier incomplet, illisible ou hors délais ne pourra être pris en considération.

Le règlement d'admission complet à la formation de TISF est consultable et téléchargeable sur le site de l'ADEA : www.adea-formation.com

DATES A RETENIR

Date de la réunion d'Information collective

Le mercredi 8 février 2023 à 10h à l'ADEA

Clôture des inscriptions aux épreuves d'admission

La date limite de dépôt des dossiers :

Le mercredi 22 mars 2023 pour tous ceux qui doivent passer l'épreuve écrite le 24 mars 2023

(la période d'inscription pourra être prolongée, avec une nouvelle date d'épreuve écrite, en cas de nombre insuffisant de dossiers d'inscription, se tenir informés sur le site web de l'ADEA)

Le lundi 22 mai 2023 pour ceux qui sont dispensés de l'épreuve écrite

(la période d'inscription pourra être prolongée en cas de nombre insuffisant de dossiers d'inscription, se tenir informés sur le site web de l'ADEA)

Epreuve écrite d'admissibilité

Le vendredi 24 mars 2023 de 9h30 à 11h30

Epreuve orale d'admission

Les épreuves orales d'admission se dérouleront de mai à juin 2023

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Des informations complémentaires peuvent être demandées une fois l'entrée en formation confirmée :

- Un extrait du casier judiciaire pourra vous être demandé, en référence à votre cadre d'intervention en stage ou en emploi sur des lieux accueillant des personnes mineures et des personnes vulnérables, (ne peut être demandé que dans le cas d'une admission en formation définitive et d'une entrée confirmée par vos soins)
- Une attestation de PSC1 (prévention et secours civiques niveau 1) sera à produire si vous en êtes détenteur (non obligatoire à l'entrée en formation car la formation au PSC1 est prévue dans le cadre du programme de formation, cependant si vous l'avez déjà obtenue vous en serez dispensé)
- A l'entrée en formation vous aurez à signer un **règlement intérieur** lié aux formations, veuillez prendre connaissance de ce règlement en amont pour vérifier votre adhésion à l'ensemble de son contenu. (Règlement affiché au sein de l'Etablissement de formation et sur le site web adea)